

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS

EN DATE DU 17 JANVIER 2022

Le 17 janvier 2022, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Carrouêz, sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, Maire.

Présents : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes : ARSEL Magali, Claudine CERVEAUX, LE TURNIER Lydie, MEYER Laurence, SILVESTRI Christiane. MM : CATHERINET David, CARRET Julien, DUBOIS Bruno, GOURVENEC David, SIMON Samuel, WILLIAM David. **Absente** : Mme POULAIN Brigitte. **Excusé** : M. HOSPOD Jean-Jacques ayant donné procuration à M. DUBOIS Bruno. **A été nommé secrétaire** : M. David WILLIAMS

Approbation procès-verbal du 06 décembre 2021

M. David GOURVENEC demande des précisions concernant la création en cours d'année de l'association « Souvenirs de nos Aînés ». Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Contentieux en cours – autorisation d'ester en justice

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à représenter la commune au niveau du Tribunal Administratif de Rennes, dans deux affaires contentieuses en lien avec des anciens agents de la collectivité.

2. Ouverture de crédits budgétaires par anticipation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits par anticipation au BP 2022, à l'article 2188 pour un montant de 5 000 €.

3. Changement des menuiseries extérieures de la Mairie – demande de subventions

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de différents financeurs concernant le projet de changement de menuiseries extérieures à la Mairie. Le total de cette opération est estimé à 73 189.20 €. Cette opération fera l'objet d'un marché public en cas de réalisation.

4. Programme de voirie 2022

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de différents financeurs concernant le projet de réfection de voirie en centre bourg. Le total de cette opération est estimé à 262 368.60 €. Cette opération fera l'objet d'un marché public en cas de réalisation.

5. Attribution d'une gratification à deux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix Pour et 1 Abstention, le versement d'une gratification de 150 € à deux conseillers municipaux au vu des engagements de ces derniers, en 2021, pour le suivi de dossiers ou projets particuliers.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie.

Fait à Guilliers, le 18/01/2022

Le Maire,

Joël LEMAZURIER

